

# PLEINS PHARES SUR la réglementation au Congrès Biocides

DEUX JOURS, LES 4 ET 5 OCTOBRE, DANS LA BELLE VILLE DE LYON, N'ONT PAS ÉTÉ DE TROP POUR ABORDER LE VASTE PROGRAMME DU CONGRÈS «**RÉGLEMENTATION BIOCIDES EN PRATIQUE**». L'ÉVÉNEMENT A DE NOUVEAU ÉTÉ UN SUCCÈS ET LE NOMBRE CROISSANT DE PARTICIPANTS DÉMONTRE L'IMPORTANCE DES QUESTIONS JURIDIQUES POUR LES ACTEURS DU SECTEUR.



**L**ors de son lancement en 2016, le congrès avait rassemblé 210 participants. Cette 2ème édition, il y en avait 250. Retenons qu'environ 60 % des entreprises présentes sont des fabricants distributeurs de produits, dont 13 % sont dans le secteur des 3D.

## Un besoin de clarification

Il faut dire que la rébarbative réglementation est un sujet crucial pour les acteurs concernés (il existe 22 types de produits biocides allant des désinfectants et produits de lutte contre les nuisibles jusqu'aux produits de protection des matériaux). L'organisateur Advanced Business Event, qui le sait bien, a une fois de plus tout mis en œuvre pour que le public reparte avec des éléments de réponse à ses nombreuses questions.

Vu la multiplicité des procédures nationales et exigences locales spécifiques, il convient de se faire expliquer les meilleures stratégies à adopter. Saviez-vous par exemple qu'il n'existe pas de rodenticide à usage amateur en Allemagne ? Ou encore qu'il n'existe pas d'AMM de l'Union pour les TP14 ?

## Renouvellements en Grand Public et Professionnels

Le règlement européen 528 / 2012 du 22 en vigueur depuis 2013 met en place une harmonisation au sein des Etats membres sur la mise à disposition et l'utilisation des produits biocides. Parallèlement, les principes de base de la directive 98 restent inchangés et un programme d'exa-

men des substances actives se fait au niveau européen. La fin des évaluations est prévue pour la date optimiste de 2024.

**Une série de substances actives et de produits sont donc sur la voie du renouvellement et d'ici à 2020, les produits de protection du bois, quelques insecticides et rodenticides seront concernés.**

Retenons que pour les TP 14, l'Anses va délivrer des renouvellements d'AMM pour les seules catégories Grand Public et Professionnels. Cette dernière catégorie comprend tous ceux concernés par le Certibiocide mais également les professionnels bénéficiant d'exemption, comme les pompiers (dans le cadre de leur mission).

## Des réponses au cas par cas

Qu'est-ce qu'un produit frontière ? Quelle réglementation s'applique pour un article traité ? Les uns s'interrogent sur la mise en conformité des étiquettes suite à un changement de classification d'un produit. Les autres s'inquiètent de « bruits de couloirs » sur l'homologation ou non des appâts de monitoring, comme les attractants alimentaires ou les pièges contenant des phéromones (des discussions sont toujours en cours sur le code de ces produits dont le statut n'a pas encore été tranché).

Face à de multiples situations complexes, les experts sont souvent tentés de répondre que « c'est au cas par cas » et qu'il faut donc anticiper. Et l'une des intervenantes n'a pas manqué de rappeler qu'une quantité suffisante de solutions type « biocides » était nécessaire pour que l'innovation soit possible.

**SOPHIE AVIRON-VIOLET,**  
TEAM LEADER  
STAPHYLT REGULATORY

